



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Monitoring de la construction hors zone à bâtir

Description

Avec le monitoring de la construction hors zone à bâtir, l'ARE remplit le mandat prévu par l'art. 45 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), selon lequel l'office doit surveiller le développement de la construction hors zone à bâtir et l'impact de la législation sur le paysage. L'accent est mis sur la situation actuelle ainsi que sur les évolutions enregistrées concernant la population, les emplois, l'utilisation du territoire, les bâtiments et des logements. Le rapport publié se base sur des données harmonisées à l'échelle nationale et accessibles au public.

Disponibilité :

2012 (premier rapport), puis tous les trois ou quatre ans (2016, 2019, 2023).

Couverture :

Toute la Suisse, tous les cantons.

Caractéristiques saisies :

- Habitants et emplois
- Surfaces d'habitat et d'infrastructure
- Aires de bâtiments
- Surfaces de bâtiments
- Bâtiments à usage d'habitation et logements

Méthodologie

Méthode utilisée :

Comparaison d'une sélection de données issues de registres et de la statistique de la superficie avec le périmètre des zones à bâtir (selon la dernière Statistique suisse des zones à bâtir)

Variables utilisées :

- Habitants et emplois (STATPOP/STATENT, OFS)
- Bâtiments (modèle topographique du paysage [MTP], swisstopo, Registre fédéral des bâtiments et des logements, OFS)
- Surfaces d'habitat et d'infrastructure, aires de bâtiments, surfaces de bâtiments (statistique suisse de la superficie, OFS), relevés actuels et précédents pour les séries chronologiques

La variable « genre » (homme/femme) n'est pas à disposition dans le jeu de données.

Date/période du relevé :

Dépend du jeu de données.

Fréquence de la publication :

Tous les trois ou quatre ans depuis 2012.

Degré de régionalisation :

National, cantonal, types de communes.

Appariements utilisés :

Aucun.

Qualité des informations statistiques :

- Statistique suisse des zones à bâtir : Conformément au modèle de géodonnées minimal ID 73 « Plans d'affectation (cantonaux/communaux) ».

Le rapport publié fournit des informations plus détaillées : [Monitoring de la construction](#)

hors zone à bâtir – Rapport 2023

Politique de révision Révisions fondamentales :

Aucune prévue pour l'instant.

Bases légales

- Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (RS 700)
 - Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (RS 700.1)
 - Ordonnance sur la statistique fédérale du 30 avril 2025 (RS 431.011)
-

Organisation

Office fédéral du développement territorial (ARE).

Le relevé des données utilisées est assuré par l'OFS (RegBL, statistique de la superficie), par swisstopo (MTP) et par les cantons (zones à bâtir). Analyse et publication : ARE.

Contact ARE :
Section Bases
Marco Kellenberger
marco.kellenberger@are.admin.ch
+41 58 462 40 73
www.are.admin.ch
